

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A L'ON : AGRICULTURE FOURMIER
Rue Courtois, 14
A PARIS : AGRICULTURE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
42, rue de la République, 42
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE
ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

M. DELAHAYE

DEVANT LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Nous avons vu avec peur, hier, l'agence Havas n'envoyer aux journaux républicains que des renseignements assez sommaires sur l'interrogatoire de M. Delahaye par la commission d'enquête.

Seul, le *Nouvelliste*, par une autre source était mieux informé. Aujourd'hui, nous pouvons à notre tour offrir à nos lecteurs un compte rendu détaillé de cette comparution et de ce qui y a été dit par le député boulangiste et cléricale.

Nous attachons une grande importance à la publication entière de ce document. Au point où on en est, il faut que la lumière soit complètement faite, il ne faut pas surtout qu'il soit possible de dire que la commission d'enquête a négligé un seul moyen d'éclairer sa conscience, et de faire connaître la vérité — toute la vérité — sur le scandale soulevé par la droiture.

D'ailleurs, le mal est fait. Il serait mortel pour la République — et rien que pour la République — si quelqu'un avait le droit d'affirmer que la majorité républicaine de la commission a cru devoir mettre la lumière sous le boisseau.

Après une enquête poussée à fond, il arrivera peut-être que quelques individualités seront atteintes — et on peut être sûr qu'il y en aurait dans ce cas plus encore dans les partis monarchiques que dans le nôtre, — il arrivera peut-être aussi que la calomnie de ceux qui auraient accusé sans preuves retombera tout entière sur la tête des calomniateurs.

Dans tous les cas, le parti républicain ne se sera solidarisé, n'aura pactisé ni avec les tripoteurs ni avec les tripotages; la démocratie saura où sont les hommes dignes de sa confiance et les hommes dignes de son mépris, — ce sera autant de fait pour le prochain nettoyage de salubrité publique.

Mais cela, je le répète, à condition que nul ne puisse accuser les enquêteurs d'avoir négligé un moyen — un seul — d'arriver à la vérité, — cette vérité dût-elle être désastreuse.

Eh bien, si en effet M. Delahaye, devant la commission d'enquête, n'a précisé aucune des accusations formulées par lui à la tribune, si, sur ce point, il a donné à entendre qu'il ne pouvait rien démontrer, rien prouver, — si enfin, il a fait pitoyable figure de témoin après avoir été un si terrible accusateur, — il y a, dans sa déposition, autre chose encore.

Il y a l'indication précise, — lumineuse, je puis le dire, — de la marche à suivre pour arriver forcément à la découverte de la vérité, quelle qu'elle soit. Ce moyen, cette arme est offerte à la majorité républicaine par un ennemi implacable, fidèle, peu recommandable, en somme, mais ce moyen est mathématiquement parfait.

Ce n'est donc pas le cas de faire fi de sa déposition, de repousser dédaigneusement ce qu'il propose en rééditant la vieille phrase toute faite : Je crains les Grecs et les présents qu'ils apportent. — Non.

Ce dédain ne serait regardé par nos adversaires que comme une reculade. Le public sceptique en ferait autant, — et quand il me sera permis de dire que l'enquête a été volontairement incomplète, — tout le monde se croira le droit d'ajouter que, par conséquent, les faits

allégués — même les plus invraisemblables — ont un fond de vérité.

Voilà pourquoi nous publions le véritable « Manuel d'enquête » apporté par M. Delahaye à la commission d'enquête, — voilà pourquoi nous serions désolés de ne pas voir cette commission suivre l'accusateur boulangiste, le suivre dans tous ses retranchements, — en apportant avec elle la flamme qui éclaire — et qui purifie.

H. DEFRANCE.

La Politique

Les correspondances expédiées de Porto-Novo, après la prise de Kana, donnaient à entendre que le général Dods manœuvrait de façon à investir Abomey. Il faut malheureusement constater que ce plan — faute d'effectifs suffisants sans doute — n'a pu être réalisé, puisque Behanzin s'est enfui au Nord, vers des régions inexplorées où, probablement, nous ne le poursuivrons pas. Dans ces circonstances, le gouvernement a sagement agi en invitant le général Dods à faire connaître quelles sont, suivant lui, les mesures les plus propres à pacifier la région qu'il vient de conquérir : nul, en effet, n'est mieux placé que le commandant en chef de notre corps expéditionnaire pour apprécier les difficultés qui nous restent à surmonter et pour en trouver la solution.

À la distance où nous sommes du théâtre des événements, tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il serait souverainement imprudent de considérer le but de nos efforts comme atteint, parce que le drapeau français flotte sur le palais abandonné de Behanzin. Si Behanzin était pris ou tué, si ses derniers guerriers et ses derniers villages avaient fait leur soumission, si rien ne subsistait plus de sa puissance, nous pourrions sans crainte, après avoir installé en son lieu et place un roi de notre choix, rentrer dans nos garnisons et nous borner à surveiller de loin les affaires dahoméennes. Dans ce cas, il nous eût suffi de garder libre la route d'Abomey, et l'établissement d'un simple fortin abritant une petite garnison, soit à Toghé, soit en tout autre point qu'on eût préféré de la rivière Ouémé, eût parfaitement rempli le but.

Mais les choses n'en sont pas là : Behanzin est libre et hors de nos coups; il tient, avec un noyau de troupes, que des détachements fournis par les peuplades avec lesquelles il va entrer en contact pourront grossir, une partie à peu près inaccessible du pays, d'où il pourra, soit tenter de redescendre vers les marais impenétrables à nos troupes d'Allah, soit gagner les territoires de Togo, pour devenir un instrument précieux aux mains des Allemands, qui ne demandent qu'à nous créer des embarras.

Cela étant, il est bien clair que, pour un temps encore impossible à déterminer, l'occupation militaire de la capitale dahoméenne s'impose. Tout porte à croire que la campagne touche à sa fin; mais ce n'est pas certain. Le gouvernement a donc grandement raison de continuer ses envois de troupes. C'est pour n'avoir pas su faire à temps le nécessaire que nous nous sommes mis, au Tonkin, une grosse affaire sur les bras.

JEAN-CLAUDE.

LE MILLIARD DE L'ALCOOL

On sait que M. Alglave propose à l'Etat de prendre à son compte le monopole de la fabrication de l'alcool et de faire ainsi gagner un milliard au trésor sans augmenter d'un centime ce que payent actuellement les contribuables.

Voici comment le *Petit Journal* explique en quelques mots son opération :

Aujourd'hui, malgré les fraudes énormes, — que le système du monopole ferait pres-

que entièrement disparaître, — la consommation officielle de l'alcool taxé par la Régie s'élève en chiffres ronds à 1,500,000 hectolitres d'alcool absolu.

Chaque hectolitre d'alcool absolu fournit deux hectolitres et demi ou 250 litres de liqueur à 40 degrés ou 40 % d'alcool, proportion supérieure à la moyenne actuelle.

Chaque litre de liqueur donne quarante petits verres ordinaires, et dans le système du monopole, M. Alglave maintient le prix du petit verre à 40 centimes comme aujourd'hui, afin qu'il n'y ait aucune surtaxe sur la consommation populaire.

Les quarante petits verres fournissent donc une recette brute de 4 fr. pour un litre de liqueur à 40 degrés, ce qui fait 400 fr. pour l'hectolitre de liqueur, et 1,000 fr. pour l'hectolitre d'alcool absolu.

Comme on en consomme 1,500,000 hectolitres par an en France, c'est une recette brute de 1,500 millions, ou un milliard et demi.

Pour avoir la recette nette, il faut en déduire d'abord les remises faites aux délégués, ensuite les frais d'achat et de manipulation de l'alcool; 10 Remises. — Dans le système de monopole de M. Alglave, les délégués recevraient le cinquième ou 20 0/0 du prix de vente, c'est-à-dire 80 centimes par litre ou 2 centimes par petit verre. Cette remise représenterait 300 millions, si toutes les liqueurs étaient vendues dans les cabarets, car les liqueurs vendues directement aux particuliers ne donneraient pas lieu aux mêmes remises. Comptons tout de même 300 millions.

2° Frais d'achat. — Quant à l'alcool, qui se vend aujourd'hui de 40 à 60 fr. l'hectolitre, comptons-le à 50 fr. et ajoutons 30 fr. pour les frais de manipulation. Cela fait, en tout 400 fr. par hectolitre d'alcool absolu ou 150 millions pour les 1,500,000 hectolitres taxés aujourd'hui.

Il y a donc 450 millions à déduire de la recette brute d'un milliard et demi, de sorte qu'il reste un produit net de un milliard 60 millions.

Et, répétons-le encore une fois, sans qu'il en coûte un sou de plus aux contribuables !

AUJOURD'HUI :

L'Enquête sur le Panama.
Le Dahomey.
La Semaine théâtrale.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

Informations Politiques

Paris, 26 novembre.

L'ÉLECTION DE DIE

Le *Journal officiel* publie un décret convoquant les électeurs de l'arrondissement de Die le 18 décembre, afin d'élire un député en remplacement de M. Chevaudier.

LES FUTURS ÉVÊQUES ET ARCHEVÊQUES

M. Ricard a soumis au conseil des ministres les nominations suivantes :
M. Sonnois, évêque de Saint-Dié, est nommé archevêque de Cambrai;
M. Boyer, évêque de Clermont, est nommé archevêque de Bourges;
M. Renou, curé à Amboise, est nommé évêque d'Amiens;
M. Bonnetoy, curé à Neuilly-sur-Seine, est nommé évêque de La Rochelle;
M. Vallée, curé à Saintes, est nommé évêque de Quimper;
M. Fuzet, évêque de Saint-Denis (Réunion), est nommé évêque de Beauvais;
M. Fabre, curé à Charenton, est nommé évêque de Saint-Denis.

OBSEQUES DU COLONEL LICHTENSTEIN

Les obsèques du colonel Lichtenstein ont eu lieu dans la matinée, à l'église Saint-Pierre de Chaillot. Toute la maison militaire de la présidence, et de nombreux sénateurs, députés, et officiers, y assistaient.

EN RUSSIE

Londres, 26 novembre.

On mande de Saint-Petersbourg au *Daily Chronicle* que d'importants changements ministériels et diplomatiques sont sur le point de se produire.

Le comte Schouvaloff, ambassadeur à Berlin, serait nommé ministre de la guerre ou gouverneur général de Moscou.
M. de Mohrenheim serait transféré à Berlin.

Le général Obroucheff, chef d'état-major impérial, sera probablement nommé ambassadeur à Paris.

On annonce au même journal que Tolstoï a transféré tous ses biens sur la tête de sa femme et de ses enfants.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 26 novembre.

M. Loubet a rendu compte de son entrevue, hier, avec la commission d'enquête puis, dans la soirée, avec MM. Brisson et de Villebois-Mareuil.

M. Burdeau a fait savoir que les troupes de terre et de mer destinées à relever celles opérant au Dahomey ont dû partir pour leur destination.

M. Jamsai a fait signer les décrets de douanes applicables à l'Indo-Chine, la Réunion, la Nouvelle-Calédonie, Mayotte et le Gabon.

Les décrets pour les autres colonies seront rendus dans quelques jours.

LES TRAITÉS DE COMMERCE

Paris, 26 novembre.

Pétition de la Fabrique lyonnaise

Le ministre du commerce et de l'industrie a reçu une importante pétition portant la signature de 78 industriels et commerçants de Lyon, parmi lesquels 62 fabricants de soieries comprenant les premiers noms de l'industrie lyonnaise, en vue de demander la conclusion de traités de commerce avec différents pays et notamment avec la Suisse. Voici le texte de cette pétition :

Monsieur le ministre,
Les soussignés, fabricants de soieries, teinturiers, apprêteurs, imprimeurs sur étoffes et industriels se rattachant à la soierie, émus des récentes déclarations du ministre des affaires étrangères, desquelles il paraît résulter qu'aucune négociation ne sera entreprise avec les pays voisins en vue de la conclusion de traités de commerce;
Considérant que pour assurer la sécurité et la stabilité des transactions des traités de commerce d'une certaine durée sont absolument nécessaires;
Considérant que pour éviter de brusques modifications des droits ces traités doivent être accompagnés de tarifs devant rester invariables pendant toute la durée des traités;

Considérant d'ailleurs que tous les pays de l'Europe centrale, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, l'Italie, la Suisse, viennent conclure pour une durée de douze années des traités de commerce tels qu'ils sont exposés plus haut;
Considérant que la France ne peut, sans péril pour son exportation et par suite pour son travail national rester isolée au milieu des autres pays liés par des traités;

Considérant que la fabrique de soieries de Lyon qui exporte directement ou indirectement au moins deux tiers de sa production, a particulièrement besoin d'un régime garantissant ses produits contre les variations douanières des pays étrangers;
Les soussignés supplient le gouvernement de bien vouloir engager et faire aboutir les négociations avec les pays précités, plus l'Espagne, le Portugal, la Grèce, les Etats-Unis, afin d'arriver à la conclusion de traités de commerce indispensables à la sauvegarde de notre exportation.

Mouvement Judiciaire

Paris, 26 novembre

L'Officiel publie demain matin le mouvement judiciaire suivant :

Sont nommés :
Conseillers : à Rouen, M. Laloe, conseiller à Riom; à Riom, M. Fougères, vice-président au Havre.

Présidents : à Agen, M. Bernard de La Jartre, président nommé à Saint-Quentin; à Saint-Quentin, M. Bogard, président à Charolles; à Charolles, M. Grivel, procureur à Vouziers.

Vice-président au Havre, M. O'Reilly, juge d'instruction au même siège.

Procureurs de la République : aux Andelys, M. Bère, procureur à Domfront; à Domfront, M. Sauze, substitut à Carcassonne; à Vouziers, M. Bougon, juge à Arras.

Juges d'instruction : au Havre, M. Humbert, procureur aux Andelys; à Grasse, M. Aubert, juge au même siège.

Juges : à Arras, M. Dejamme, juge à Laon; à Laon, M. Lafon, dit de Fongauier, juge à Remiremont; à Remiremont, M. Debois, juge nommé à Fontenay-le-Comte; à Fontenay-le-Comte, M. Marchesseau, substitut à La Rochelle; à Grenoble, M. Rabatel, avoué, licencié en droit; à Grasse, M. Olivier, juge à Gap; à Gap, M. Guillard, juge à Briançon; à Briançon, M. Bourdellotte, juge suppléant à Bergerac. Substituts du procureur de la République : à La Rochelle, M. Mesnier, substitut à Fontenay-le-Comte; à Fontenay-le-Comte, M. L'Huillier, juge suppléant à Rouen; à Carcassonne, M. Viallefant, substitut à St-Flour; à St-Flour, M. Canavaggio, juge suppléant à Ajaccio.

Autour du Parlement

Paris, 26 novembre.

Une Démission

M. de la Battut, membre de la commission d'enquête, vient de donner sa démission des fonctions de juge suppléant du tribunal de la Seine qu'il exerçait concurremment avec son mandat de député.

Une Interpellation

M. Basly a déposé une demande d'interpellation sur le cas d'un adjoint au maire d'une ville du Nord, remplissant en même temps les fonctions de juge suppléant du tribunal de commerce de cette ville et qui serait de nationalité étrangère.

CHAMBRE

Paris, 26 novembre.

AVANT LA SÉANCE

Les couloirs de la Chambre sont très calmes bien qu'on y commente, avec beaucoup de vivacité, les divers incidents qui se sont produits au sein de la commission d'enquête. La séance sera également calme, à moins que, comme quelques-uns l'annoncent, M. Gauthier de Clagny n'interpelle le ministre de la justice sur la négligence apportée par l'autorité à apposer les scellés sur les papiers et la comptabilité du baron de Reinach.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Floquet.

Proposition Pourquery de Boissier

M. Pourquery de Boissier a la parole pour développer sa demande d'urgence sur la proposition qu'il a déposée, tendant à déterminer les pouvoirs des commissions d'enquête parlementaires.

Il faut, dit l'orateur, que la commission d'enquête ait les pouvoirs nécessaires pour chercher la preuve des accusations portées à la tribune ou leur fausseté. Pour cela il est indispensable que la commission ait le droit de citer les témoins et de leur déférer le serment, que les déclarations calomnieuses et les faux témoignages puissent être punis et que les saisies des pièces soient rendues possibles.

Les débats de la commission d'enquête ne doivent avoir qu'une seule sanction. Il faut que M. Delahaye prouve ses accusations ou qu'il sorte de cette enceinte. (Protestations à droite.)

La loi proposée est nécessaire; elle n'a pas le caractère d'une loi de suspects. Il suffit de voir ce qui existe en Angleterre et en Belgique pour s'en convaincre. Les pouvoirs qui seraient conférés à la commission ont déjà été donnés en France. La nécessité d'obtenir une justification ou une réfutation complète des accusations impose à la Chambre le devoir de donner à la commission d'enquête les armes dont elle a besoin. Il ne

faut pas qu'on puisse dire aux électeurs en 1893 que plus on est haut placé, plus on peut échapper à l'action de la loi. (Bruit sur divers bancs.)

L'orateur prie la Chambre de déclarer l'urgence. (Très bien! Très bien! sur divers bancs.)

DISCOURS DE M. LOUBET

M. Loubet, président du conseil, dit que la proposition Pourquery de Boissier organise toute une procédure nouvelle pour les commissions d'enquête. Une pareille proposition qui intéresse la séparation des pouvoirs ne peut être tranchée au pied levé.

Il est d'ailleurs inexact de dire que sans l'adoption de cette proposition, la commission sera impuissante. Les commissions parlementaires émanant de la plus haute autorité du pays; elles possèdent donc l'autorité suffisante pour accomplir leur tâche. L'intérêt du pays veut qu'on fasse la lumière le plus tôt possible, l'adoption de la proposition Pourquery de Boissier ne ferait que retarder les décisions de la commission. Le gouvernement la repousse.

M. Pourquery de Boissier insiste en faveur de l'urgence.

La clôture de la discussion générale est demandée.

M. Pontois combat la clôture afin de pouvoir soumettre à la Chambre un contre-projet.

La clôture est mise aux voix. Le bureau déclarant l'épreuve douteuse, la discussion continue.

M. Pontois donne lecture de son contre-projet.

L'urgence sur la proposition de M. Pourquery de Boissier est mise aux voix et repoussée par 262 voix contre 225 sur 487 votants.

Le Régime des Boissons

La Chambre reprend la discussion du projet de réforme du régime des boissons.

Les articles 23 à 26 inclus concernant les obligations des producteurs d'alcool sont adoptés après le rejet d'un amendement de M. Joffroy d'Abbans en faveur des distillateurs d'eau-de-vie de fruits ou de marais.

Un amendement de M. Doumer accordant l'exemption aux bouilleurs de cru dont la propriété forme une superficie inférieure à 2 hectares, est rejeté par 293 contre 212.

Sur l'article 27, relatif aux contraventions, M. Vilfeu demande la suppression du paragraphe 4 portant que les fraudeurs seront arrêtés et subissant une détention préventive à moins de pouvoir fournir caution. L'orateur dit qu'il plaide la cause des contrevenants de bonne foi.

M. Catusse, commissaire du gouvernement, répond que ce n'est pas lorsqu'on marche vers le monopole de l'alcool qu'il faut affaiblir les lois qui assureront le fonctionnement du monopole.

M. Vilfeu insiste.
M. Rouvier dit qu'il s'agit d'assurer la perception de 400 millions. L'intérêt du Trésor exige donc que la fraude soit réprimée. La loi n'est pas faite contre les honnêtes gens mais contre les voleurs. Si la fraude était tolérée l'impôt sur l'alcool occasionnerait des déceptions qui seraient exploitées en faveur du privilège des bouilleurs de cru.

Après une réplique de M. Vilfeu, le texte de la commission est adopté par 303 voix contre 218.

M. Cunéo d'Ornano développe un amendement tendant à remplacer le dernier paragraphe de l'article 27 par une disposition ainsi conçue :
« Pour les délits et contraventions prévus par la présente loi, les tribunaux sont autorisés à modérer la confiscation comme l'amende par l'application des circonstances atténuantes, sauf pour la confiscation d'objets prohibés ».

L'amendement est adopté par 354 voix contre 177.

L'article 27, ainsi modifié, est adopté.
M. Le Gavrian demande le renvoi à la commission de l'article 28. Cet article contient, dit-il, des choses contraires à la logique.

La répartition des débitants de vin en trois catégories est fantaisiste; les cabarets

La Semaine Théâtrale

GRAND-THÉÂTRE. — « L'Africaine. — Escamonde. »
CÉLESTINS. — « Casse-Museau. »

26 novembre 1892.

Elle exerce toujours et elle exercera longtemps encore son attraction sur le public, cette *Africaine* de Meyerbeer. Ce n'est pas qu'on ne commence à en trouver la musique bien inutilement alambiquée, bien tourmentée, bien éloignée de la calme simplicité mélodique à laquelle l'école moderne tend si heureusement à revenir. Tels amphigouris du 2^e et du 3^e acte sont absolument insupportables aujourd'hui à ceux qui d'ailleurs n'en avaient jamais été très charmés. Je ne veux pas non plus trop insister sur un livret dont l'innocence dramatique fait rêver. Certain du qu'on a appelé le duo géographique, certain allegro où Vasco de Gama supplie les sauvages de ne pas le tuer pour qu'il puisse retourner dans son pays raconter sa découverte et préparer la conquête définitive de leur île, réalisent je crois les plus belles calinotades théâtrales qui existent.

Mais il y a là, après un premier acte qui finit dans un bel ensemble à l'italienne, il y a toute la première partie du deuxième qui saisit le public par un bel exposé de jalousie passionnée, — il y a le décor du troisième qui amuse les yeux pendant que l'oreille n'est pas toujours à la fête, — et enfin, il y a un quatrième acte — pur chef-d'œuvre.

Ce Meyerbeer a été un grand criminel.

Savoir faire des pages lyriques comme le quatrième acte des *Huguenots* et le quatrième acte de *L'Africaine*, c'est-à-dire avoir la notion de la beauté simple, passionnée, dégagée de toutes les fioritures de la mode et du mauvais goût, — et avoir passé son temps à écrire des tralalutrus pour complaire à ce mauvais goût du temps, — de sorte que maintenant, chaque fois qu'on revoit ces œuvres qu'on citait autrefois comme le point culminant où le lyrisme théâtral doit jamais atteindre, on les trouve moins égales à elles-mêmes, moins équilibrées, moins pondérées, — moins sincères surtout.

Mais enfin, *L'Africaine* a son quatrième acte pour les auditeurs épris de chaude et troublante poésie. Elle a ses décorations pour ceux qui n'y regardent pas d'aussi près, — ou qui cherchent ailleurs leur plaisir, — et je crois que c'est cet opéra qui, depuis le commencement de la saison, a pendant quelques soirées, exercé sur le public la plus vive attraction. Il était d'ailleurs interprété, à la première, par Dupuyron et Mlle Fierens comme vedettes. À la seconde Mlle Escalais est venue remplacer une Inès comiquement impossible : cette réunion de trois artistes distingués n'a pas été, on le comprend, sans influer sur l'empressement du public, — qui profite de cette profusion, de cette pluie d'étoiles, — se demandant avec un peu d'inquiétude si ce feu d'artifice se répandra jusqu'à la fin régulière de la saison.

Dupuyron — que j'entendais pour la première fois samedi dernier, est un ténor de talent, de tempérament surtout, dont la voix ample et généreuse est aussi mal posée que possible dans la gorge et dans le nez.

Il résulte de cette déféction que parfois — on ne sait jamais pourquoi et l'artiste ne le sait sans doute pas mieux lui-même — des accents durs, désagréables et lancés hors de la tonalité viennent déparer la phrase la mieux dite et faire oublier au public le casse-cou le plus heureusement franchi. L'artiste n'est pas maître de son instrument. Si M. Dupuyron n'avait pas à lutter contre cette infirmité, il serait un ténor de tout premier ordre. Il joue avec chaleur, il entra bien dans la peau de son héros, il a parfois des passages ravissants. Il a dit samedi son quatrième acte avec un bonheur complet, sans une malheureuse défaillance qui lui est survenue tout à la fin, pour l'empêcher de recevoir la salve d'applaudissements qu'il avait bien vraiment mérités. Quant à la sévérité impitoyable de ceux qui le traquent à toutes ses notes douteuses, je leur souhaite de ne pas se lasser d'Escalais plus vite qu'ils ne se sont dégoûtés de ce ténor intelligent, beau cavalier, comédien — et qui n'est pas simplement une machine à lancer un ut — sans possibilité physique de donner la moindre sensation dramatique.

Mme Fierens qui jouait Selika, a une bien belle voix, facile, sans trous, sans passage périlleux, belle dans le registre élevé, belle dans le grave où peut-être la cantatrice cherche trop une sonorité factice — et qui n'est déficiente que par la respiration : c'était déjà le défaut de Mlle Baux qui, plus encore que Mme Fierens, avait le hoquet dramatique.

La femme à l'ample beauté nécessaire à la scène. L'artiste — une belge, je crois, — a toute l'impétuosité méridionale. Il y a certains passages qui pourraient être inter-

prétés avec un sentiment plus réservé; — mais quand il faut, — pardon de l'expression, — y aller carrément, quand il faut donner un accent puissamment exprimé, quand il faut peindre une sensation violente, traduire une grande joie, une grande douleur — oh ! alors, c'est parfait : la femme, l'artiste et la voix concourent à un ensemble d'une grandiose énergie et d'un grand charme.

Mme Escalais n'était pas à la première, on l'avait remplacée par une brave dame qui, deux heures plus tard, devait augmenter d'un petit citoyen la population lyonnaise. Elle chantait mélancoliquement avec une voix plus que déplorable et un talent plus que rudimentaire un rôle qui, dans l'ensemble musical de *L'Africaine* est d'une capitale importance. Elle a tué sans peine le deuxième acte. Elle n'a pas pu extirmer le premier tableau du cinquième parce qu'on avait prudemment coupé le duo de Selika et d'Inès. Mais je crois que si se bornent ses méfaits sur notre scène. Je serais étonné (quoique depuis quelques années, ici, je ne m'étonne guère), je serais étonné qu'après ses relevailles on fit reparaitre cette dame au nez comperé et pointu. Hier, d'ailleurs, c'est Mme Mondaud-Paneron qui avait l'honneur de reprendre Robert pendant que Mme Escalais jouait Alice : quelle singulière idée de faire jouer à cette artiste froide et virtuose un rôle qui n'est pas de son emploi, sous prétexte qu'une fois ou deux par hasard, elle a tenu à l'Opéra, — pendant qu'on a, à côté d'elle, une merveilleuse Alice, une Alice incomparablement plus jeune, plus vivante, plus intéressante... Vous savez, il y a là-dessus un dicton latin : *Quos vult perdere...*

Mondaud m'a beaucoup moins plu dans *L'Africaine* que dans *Hamlet*. Son Nélusko, quoique aussi hirsute qu'il convient, est un civilisé qui sent trop la pompadour et l'eau de Cologne. Il n'a pas cette allure farouche, cette grandeur sombre qui s'obtiennent par une allure plus calme, moins de guirlandes et moins de coups de talon pour faire sortir les notes élevées. Au quatrième acte, ce Nélusko-là a dit sa plainte brisée « l'avoir tant adorée » exactement comme Nevers l'aurait précédemment susurrée. Ce n'est pas cela, il s'en faut. N'allez pas d'ailleurs plus loin que ma pensée. Tel que, ce Nélusko reste dans une bonne et intéressante moyenne; mais après *Hamlet* de M. Mondaud, je me serais attendu à quelque chose de plus original, de plus sorti de la

qui vendent du vin, de la bière ou du cidre payeront 20 0/0; ceux qui vendront du café payeront 44 0/0. Le café-concert ne sera taxé qu'à raison de 8 0/0.

Avec cet article tous les cabarets honnêtes se transformeront en cafés-concerts ou en estaminets-hôtels.

M. Salis combat le renvoi.

La Chambre le prononce à la majorité de 291 voix contre 252 et s'ajourne à lundi.

La séance est levée à 6 heures.

L'Enquête sur le Panama

Paris, 26 novembre.

Le garde des sceaux va donner l'ordre immédiat au procureur de la République de Nîort d'ouvrir une enquête au sujet du prétendu chèque touché par M. Antonin Preust. Il se montre décidé à ordonner les mesures médico-légales réclamées par la commission pour vérifier les causes de la mort du baron de Reinach.

M. Ricard a déclaré que si les scellés n'avaient pas été apposés au domicile de M. de Reinach c'est parce que le rapport du médecin civil constatait que la mort du baron de Reinach était naturelle.

Quant à la mise en liberté de M. Drumont, aucune décision n'est prise encore.

SÉANCE DE LA COMMISSION

Dans sa troisième séance, la commission d'enquête a entendu M. Le Provost de Launay qui a longuement commenté les faits qu'il a déjà exposés à la tribune de la Chambre et qui concernent divers entrepreneurs ou maisons de banque.

Il a déclaré qu'ayant été cité comme témoin devant M. Prinet, le conseiller à la cour chargé d'instruire officiellement l'affaire de Panama, ce magistrat lui aurait dit que dans son dossier figurait une liste comprenant plus de six cents noms.

M. Le Provost de Launay ignore d'ailleurs si parmi les six cents noms figurent des membres du Parlement.

Après cette audition, la commission a décidé d'instituer une sous-commission dite des archives, qui sera chargée de classer toutes les pièces qui lui seront remises.

Dans sa prochaine séance, qui aura lieu lundi, la commission entendra M. Prinet, conseiller à la cour, M. de Lamarzelle et M. Laguerre, députés; M. Clovis Hugues, ancien député.

Une Lettre de M. Kohn

M. Edouard Kohn, de la maison Kohn-Reinach et compagnie, adresse la lettre suivante à M. Brissson, président de la commission d'enquête :

Monsieur le président,

M. le député Delahaye accuse M. Jacques de Reinach d'avoir reçu de la compagnie de Panama, une somme de 5 millions, destinée à un emploi inavouable, et il raisonne sur ce dilemme : ou bien cet argent a été reçu et employé avec la complicité de M. Kohn, ou à l'insu de M. Kohn.

Je ne veux pas rester 24 heures sous le coup d'un soupçon, même hypothétique, et je m'empresse de vous faire savoir que je me tiens, dès ce jour, ainsi que mon fondé de pouvoirs, M. Proppe, à vos ordres pour fournir à la commission les explications qui pourront lui paraître utiles. Dès à présent, j'affirme que ni la maison Kohn, Reinach et Co, ni moi-même, n'avons rien à voir dans les faits allégués contre M. Jacques de Reinach et la Co de Panama.

Veillez agréer, etc.

La Déposition de M. Delahaye

— J'ai dit que M. le baron Jacques de Reinach avait proposé un forfait à la Compagnie et s'était engagé à faire le nécessaire, comme il disait, moyennant cinq millions.

Les chefs de la Compagnie, à qui certaines besognes répugnaient, acceptèrent. J'ai dit cinq millions pour prendre un chiffre rond ; mais en réalité, les sommes allouées à M. de Reinach dépassent ce chiffre et atteignent près de six millions, ainsi que vous pourrez le vérifier. Je m'en tiendrais, pour la commodité du langage, au chiffre primitivement indiqué.

Du moment que M. de Reinach a reçu cinq millions, c'est que cinq millions sont sortis des caisses de la Compagnie.

Il est donc tout d'abord indispensable de vous faire apporter et d'examiner les livres de la Compagnie pour l'année 1888. Vous aurez à constater, dans quel chapitre a été passée cette somme, en quelle qualité et pour quels services le baron l'a touchée.

Puis vous manderez les caissiers et chefs de comptabilité, que vous interrogerez. Enfin, vous ferez appeler MM. Ferdinand et Charles de Lesseps, Cottu, Marius Fontane, administrateurs.

Voilà pour la sortie des fonds des caisses de Panama.

Occupons-nous maintenant de leur entrée chez M. de Reinach ou plutôt dans la maison Kohn, de Reinach et Co, dont M. de Reinach faisait encore partie à cette époque.

SITUATION IMPRÉVUE

Ici, vous et moi nous nous trouvons en face d'une situation tout à fait imprévue. Deux personnes ont travaillé avec les cinq millions de Panama : M. Jacques de Reinach et son collaborateur avéré, M. Arton. M. Arton est en fuite; M. Jacques de Reinach est mort. M. Jacques de Reinach est mort dans la nuit de samedi à dimanche. Mon interpellation devait être discutée dans la journée du jeudi précédent.

Donc, je ne pouvais prévoir la disparition subite du financier. Il devait être dans ma pensée votre principal témoin et devenir, j'en suis sûr, votre premier accusé. J'aurais désiré l'avoir pour interlocuteur devant vous, et ce n'est point de ma faute si le dialogue instructif que je comptais établir devant la commission devient un monologue.

Il semblerait que par le fait de cette mort, les preuves se dérobent. Vous allez voir qu'il n'en est rien et comment on peut les retrouver.

Vous manderez devant vous M. Kohn, associé de M. de Reinach, et M. Proppe, fondé de pouvoirs, devenu aujourd'hui, depuis janvier 1891, successeur de la maison Kohn, Reinach et Co. Vous leur poserez les questions suivantes :

1° Est-il à votre connaissance qu'un des chefs de la maison de banque ait reçu, en 1888, pour le compte social, une somme de cinq millions ?

2° Comment en avez-vous passé la mention sur vos livres ?

3° A quel emploi ont-ils été affectés ?

4° A quel titre avaient-ils été reçus ?

5° Comment ont été répartis, à l'inventaire, les bénéfices de cette opération ?

6° Dans le cas où sur les livres de la compagnie figureraient une participation pour la maison Kohn-Reinach et une participation pour Reinach seul, comment expliquerez-vous ces deux comptes et leur disproportion, le premier étant modeste relativement, et le second étant absolument considérable ? C'est là le point capital, le nœud de toute l'affaire, la base de votre enquête.

OU EST L'ARGENT ?

Cinq millions ne se volatilisent pas. On doit toujours en retrouver la trace, l'emploi. Et cette trace, cet emploi, vous les rechercherez, comme je vais vous le dire, après avoir bien spécifié qu'ils ont été reçus et employés, ou avec la complicité de M. Kohn, ou à l'insu de M. Kohn.

Ici, une question se pose :

Les cinq millions ont-ils été employés ou non employés ?

S'ils ont été reçus par la maison Kohn-Reinach et non employés, nous devons les retrouver sous une forme quelconque, en caisse ou en dividendes, dans la maison Kohn-Reinach.

S'ils ont été reçus par M. de Reinach tout seul et non employés, nous devons les retrouver intacts dans sa succession. Alors sa succession devra justifier que le bénéficiaire a rendu à Panama les services que représentent ces cinq millions, ou bien restitué aux actionnaires de Panama ces cinq millions.

Où bien ces messieurs répondront affirmativement, car ils n'ont aucun intérêt à se dérober, à la première question, et, par conséquent, vous fournirez les explications que vous réclamez.

Où bien ils vous diront qu'ils ignorent que M. de Reinach eût reçu cette somme, que l'opération était personnelle à M. de Reinach et qu'ils ne la connaissent point.

Alors, vous demanderez à ces messieurs si le contrat social autorisait M. de Reinach à se livrer à des opérations particulières. Dans le cas où le contrat social n'autoriserait pas M. de Reinach à se livrer à des opérations particulières, un point sera acquis : c'est que M. de Reinach a trompé ses associés et a soustrait au compte social une somme de cinq millions, que sa succession devra rapporter à la société Kohn-Reinach.

Dans le cas où le contrat social autoriserait M. de Reinach à se livrer à des opérations particulières, il vous restera à examiner quel usage M. de Reinach, en dehors de sa maison, a fait des cinq millions, et quel rôle sa maison a pu jouer dans leur maniement.

Mais nous allons voir que les cinq millions ont été, sinon totalement, au moins partiellement employés, et que, précisément, la part qui en est restée dans les mains de M. de Reinach a été le prix des services qu'il a rendus à la compagnie avec l'autre part.

LE COLLABORATEUR ARTON

Et c'est ici que va apparaître un personnage important : M. Arton.

Pendant plus d'une année, les membres de l'ancienne Chambre n'ont pas pu mettre les pieds dans les couloirs sans s'y heurter à un petit homme de mine assez commune qui connaissait toute la maison, avait des entretiens confidentiels avec quantité de députés et n'appartenait à aucune des catégories de personnes dont la présence est tolérée dans nos locaux.

Qu'y venait-il faire ? Tout le monde le savait, et à un nouveau député qui aurait demandé ce que c'était que ce visiteur tenace, inévitable, tout le monde eût répondu : c'est l'homme de Panama.

Le rôle de M. Arton, comme collaborateur comme instrument de M. de Reinach dans la manipulation des cinq millions, comme distributeur des chèques désormais fameux, est avéré pour tout le monde. Néanmoins, il doit être prouvé.

Vous savez tous ce que c'est qu'un carnet de chèques. C'est un cahier qui contient un certain nombre de feuilles timbrées par l'Etat, imprimées au nom d'une maison de banque et dont chacune est séparée en deux parties par un pointillé.

Le possesseur du carnet, le tireur, inscrit sur la première partie de chaque feuille une somme, signe, détache cette partie, la remet à un créancier ou bénéficiaire quelconque. Ce dernier se présente à la maison de banque inscrite sur la feuille, touche la somme qui lui est allouée sur les fonds déposés par le signataire et acquitte le chèque au dit créancier.

L'autre partie de la feuille est restée en possession du tireur, à la souche du carnet, en guise de contrôle. Elle s'appelle talon.

M. de Reinach et son agent M. Arton étaient en possession de carnets de chèques. Ils inscrivaient les sommes, détachaient les feuilles et gardaient les talons.

LES CHÈQUES

Et, à défaut de ces chèques, en admettant même que les feuilles libres et les talons et les souches aient été subtilisés, auquel cas nous retomberions dans l'hypothèse des cinq millions non employés et, par conséquent, restituables aux actionnaires de Panama, ces preuves résident encore dans les livres des banquiers qui ont payé les chèques.

Vous demanderez donc à feuilleter les livres de la maison Proppe, ou plutôt les livres de l'ancienne maison Kohn-Reinach, car s'il a été présenté un chèque, un seul, vous devez trouver à la fois le chèque et sa mention dans les écritures. Vous ferez venir les caissiers et employés de la maison Kohn-Reinach et vous leur demanderez s'ils ont, dans l'année 1888, payé des chèques, soit au nom de la maison, soit au compte particulier de M. Reinach, soit au compte de M. Arton.

Vous les prierez et vous prierez M. Kohn de mettre à votre disposition, ainsi que je viens de le dire, les chèques eux-mêmes, ou, à leur défaut, les noms des bénéficiaires.

Vous appliquerez les mêmes procédés à l'égard des livres, des chefs et des employés d'une autre honorable maison, la maison Thierree et Co, coulisiers à la Bourse, 32 rue de la Banque. La maison Thierree est commanditée par la maison Kohn-Reinach. Le baron de Reinach faisait en cette maison la plus grosse partie de ses affaires. La maison Thierree et Co avait comme teneur de carnet M. Proppe, frère du successeur de la maison Kohn-Reinach, qui y est encore attaché.

LES SIGNATAIRES

Ici, vous vous trouverez en face d'une difficulté, car, vraisemblablement, les noms des bénéficiaires ne vous apprendront que peu de chose. L'enfance de l'art consiste, quand on ne veut pas que son nom figure sur un chèque et demeure dans les livres d'une société, à faire acquitter le chèque par son valet de chambre, son bottier ou son garçon de bureau.

Vous serez donc obligés d'aller plus loin, de demander les personnes dont les noms figurent au dos des chèques et de leur poser la question suivante : Est-ce pour votre compte que vous avez touché cet argent ?

Si ces personnes répondent affirmativement, elles devront établir la contre-partie et quelle services elles ont rendus pour justifier les sommes qu'elles ont touchées ; et si elles ne font pas cette preuve, elles devront restituer.

Si elles répondent négativement, elles devront vous dire pour le compte de qui elles ont passé à la caisse et à qui elles ont remis les fonds qu'elles ont touchés. Votre enquête sera, que la vérité surgira d'elle-même.

Mais ce n'est pas encore tout.

Vous demanderez aux divers employés de la maison Kohn-Reinach, qui déposaient devant vous, s'ils ont vu M. Arton journalièrement dans leurs bureaux, quelle était sa situation dans leur maison. Vous interrogeriez sur ce fait MM. Kohn et Proppe. M. Arton était détenteur des carnets de chèques, son nom doit être aussi connu que sa personne dans les maisons qui ont payé.

LES RELATIONS ÉTROITES, la fréquentation assidue de M. Arton dans la maison Kohn-Reinach sont des plus importantes à établir, et il est d'un intérêt considérable de démontrer non seulement que ses relations ont existé, mais qu'elles subsistent encore.

LE PLI CACHETÉ

En conséquence, voici un pli cacheté. Vous l'ouvrirez en présence de M. Proppe. Vous poserez à ce financier la question contenue dans ce pli. J'estime que sa réponse jettera sur ce point spécial de la situation un jour très lumineux.

Pour le cas cependant où M. Proppe refuserait catégoriquement de répondre ou répondrait par une dénégation, voici un second pli cacheté. Il contient les noms de deux personnes que vous devrez mener immédiatement et confronter avec M. Proppe, en le priant de rester à votre disposition, de façon qu'il lui soit impossible de communiquer avec ces personnes avant leur comparution devant vous.

Le reste de la déposition n'est plus que la réédition des vagues accusations lancées par M. Delahaye à la tribune, accusations auxquelles il n'a voulu donner aucun commencement de preuve, et le résumé de la déposition a été celui que nous avons donné hier à la dernière heure.

LE PLI CACHETÉ

En conséquence, voici un pli cacheté. Vous l'ouvrirez en présence de M. Proppe. Vous poserez à ce financier la question contenue dans ce pli. J'estime que sa réponse jettera sur ce point spécial de la situation un jour très lumineux.

Pour le cas cependant où M. Proppe refuserait catégoriquement de répondre ou répondrait par une dénégation, voici un second pli cacheté. Il contient les noms de deux personnes que vous devrez mener immédiatement et confronter avec M. Proppe, en le priant de rester à votre disposition, de façon qu'il lui soit impossible de communiquer avec ces personnes avant leur comparution devant vous.

LE PLI CACHETÉ

En conséquence, voici un pli cacheté. Vous l'ouvrirez en présence de M. Proppe. Vous poserez à ce financier la question contenue dans ce pli. J'estime que sa réponse jettera sur ce point spécial de la situation un jour très lumineux.

Pour le cas cependant où M. Proppe refuserait catégoriquement de répondre ou répondrait par une dénégation, voici un second pli cacheté. Il contient les noms de deux personnes que vous devrez mener immédiatement et confronter avec M. Proppe, en le priant de rester à votre disposition, de façon qu'il lui soit impossible de communiquer avec ces personnes avant leur comparution devant vous.

LE PLI CACHETÉ

En conséquence, voici un pli cacheté. Vous l'ouvrirez en présence de M. Proppe. Vous poserez à ce financier la question contenue dans ce pli. J'estime que sa réponse jettera sur ce point spécial de la situation un jour très lumineux.

Pour le cas cependant où M. Proppe refuserait catégoriquement de répondre ou répondrait par une dénégation, voici un second pli cacheté. Il contient les noms de deux personnes que vous devrez mener immédiatement et confronter avec M. Proppe, en le priant de rester à votre disposition, de façon qu'il lui soit impossible de communiquer avec ces personnes avant leur comparution devant vous.

LE DAHOMEY

Paris, 26 novembre.

L'agence Havas a reçu de Porto-Novo une dépêche disant que le général Dodds quittera Abomey dans deux ou trois jours allant à la côte par Allada. Il laissera cinq compagnies à Abomey et fera établir un poste rudimentaire entre Whydah et Abomey, afin que la garnison puisse, en cas de retour offensif de Behanzin, être secourue en deux jours.

Le Programme du général Dodds

Paris, 26 novembre.

Le gouvernement a reçu un long télégramme du général Dodds qui constitue le programme de la politique française dans le Dahomey conquis.

Ce rapport du général était d'ailleurs annoncé, l'on s'en souvient, dans sa précédente dépêche envoyée d'Abomey, au lendemain de l'entrée de notre colonne dans cette ville. Behanzin, en s'enfuyant dans le Nord, entraîna avec lui tous les princes et tous les chefs, en sorte que tout le pays se trouve absolument désorganisé.

Le général Dodds se propose donc de nommer de nouveaux chefs que nous saurions attacher à notre cause par des garanties certaines. Il propose, en outre, de morceler le royaume du Dahomey en trois grands territoires confiés à des chefs indigènes différents.

Le premier aurait Allada comme capitale, le second Abomey, et le troisième une des villes de la rive gauche de l'Ouémé, non désignée encore, placée dans la région comprise entre la latitude d'Agony et celle de Dogba. Le pays de Dégamé, absolument soumis à l'heure actuelle, rentrera sous la domination, effective cette fois, de notre allié Toffa, le roi de Porto-Novo.

Les trois chefs des provinces à constituer seraient sous l'étroite protection, soit du résident, M. Ranson résident français de Porto-Novo, soit d'un nouvel agent envoyé spécialement mais placé sous les ordres du gouverneur de la Guinée française.

Le littoral et ses lagunes entre Grand-Popo et Kotonou nous appartiendront ; en tous cas Ouidah, deviendrait un port français et la région de Godomey et d'Abomey-Calavi ainsi que le lac Deham seraient annexés.

Le général Dodds propose aussi jusqu'à la complète pacification des esprits et pour empêcher tout retour offensif de Behanzin de laisser des postes solides dans les principales villes.

C'est ainsi que, d'ores et déjà, Abomey conservera une compagnie d'infanterie de marine, quatre de tirailleurs et de l'artillerie. Les cadres européens des troupes indigènes ainsi que l'infanterie et l'artillerie de marine vont être rapatriés dès l'arrivée des renforts amenés par le *Thibet*.

M. Burdeau a soumis ce programme au conseil des ministres. Le gouvernement en a approuvé les lignes générales. Ses intentions sont, non d'exercer effectivement le Dahomey, mais d'exercer sur le pays un protectorat de surveillance de nature à empêcher le rétablissement d'un ordre de choses devant nécessiter une nouvelle expédition.

L'annexion de Whydah et du territoire de la côte est approuvée, et le blocus ne sera levé que le jour où les donnes françaises fonctionneront à Whydah et à Godomey, comme elles fonctionnent déjà à Grand-Popo et à Kotonou.

Le gouvernement n'a pas statué sur le démembrement du royaume de Dahomey.

Interview d'un jeune Soldat

Paris, 26 novembre.

Le *Gil Blas* a interviewé un jeune soldat venant du Dahomey, arrivé ces jours derniers à Paris :

— A quel endroit les opérations militaires ont-elles été les plus dangereuses ?

— Sur les bords de l'Ouémé ; des bois partout, des bois peuplés d'ennemis ! Ailleurs, des roseaux et des ronces. Le soldat sue sang et eau pour s'y frayer un passage.

En outre, la dysenterie faisait concurrence à la vermine. Pas de sommeil ! les moustiques nous dévoraient, aidés par les poux et les chiens.

— Et le ravitaillement des troupes ?

— Jusqu'à Pognessa, le vin n'a pas manqué et l'on se nourrissait avec les vivres de campagne.

— Que pensez-vous des soldats de Behanzin ?

— Ah ! je les ai vus de très près : ce sont de rudes combattants. Leur armement est médiocre ; certains n'ont même que le fusil à pierre ; d'autres chargent leur arme avec des cartouches assez semblables à celles de Lebel. Mais ils sont toujours saouls, soldats et amazones. Leur tactique est l'attaque à l'arme blanche et en masses serrées.

— Et les amazones, les fameuses amazones, qu'en dites-vous ?

— Ah ! ah ! Eh bien ! Sachez que rien n'est plus fait pour désespérer du sexe faible que ces horribles mégères. Prises dans le sous-sol de la crapule dahoméenne, elles représentaient ce que l'humanité a de plus dégradé, de plus abject, de plus écœurant. Quand une amazone était blessée, elle faisait la morte et cherchait, avec son couteau, à couper les jarrets de nos soldats.

MORT DE M. LAVIGERIE

Alger, 26 novembre.

Le cardinal Lavigerie est mort ce matin, à une heure.

M. Lavigerie est né à Bayonne, le 31 octobre 1825. Docteur en théologie, il se fit un nom dans l'enseignement classique et théologique et devint professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté de Paris.

Il avait été appelé à différentes fonctions honorifiques à la cour de Rome, auprès de laquelle il avait été auditeur de Roto pour la France, et figurait parmi les prélats de la maison du pape, lorsqu'il fut nommé, par décret du 5 mars 1883, évêque de Nancy.

Un décret du 12 janvier 1887, le fit passer au siège d'Alger, qui venait d'être érigé en archevêché.

C'est là qu'après avoir donné carrière pendant quelques années à une activité confessionnelle vraiment étonnante, il a stupéfié tout à coup le monde politique aussi bien que le monde religieux, en faisant tout à coup — de retour d'une visite au pape — adhésion à la République jusqu'à présent déclarée par tout le parti catholique comme l'abomination de la désolation.

Les pères blancs religieux militaires fondés par lui jouaient la *Marseillaise* sur le passage des autorités républicaines ; — ce fut dans le monde bien pensant un affreux scandale.

Mais c'était bien le pape dont il était le porte-parole. Léon XIII, par lui, commençait l'évolution qui, peu à peu, malgré les protestations des intransigeants, malgré les raileries des royalistes, quand même est devenu celle de tous le parti catholique et réactionnaire.

L'appréhension de ce changement de front qui a été le dernier acte retentissant de M. de Lavigerie sort d'ailleurs des limites de cette rapsodie biographique.

Nous devons rappeler, en terminant, que M. de Lavigerie, dont Bonnat a fait un si beau et si fidèle portrait qu'on admirait tous les visiteurs de l'Exposition universelle, était un orateur chaud et entraînant. On n'a pas oublié la conférence qu'il fit à Lyon en 1885 — et si c'est un de nos plus redoutables adversaires politiques qui disparaît — (d'autant plus redoutable qu'il était plus adroit), c'est aussi une des plus intéressantes figures contemporaines qui entre dans le domaine de l'Histoire.

RÉCOMPENSES AU DÉVOUEMENT

Paris, 26 novembre.

Des médailles d'honneur et des mentions honorables sont décernées aux personnes ci-après désignées qui ont accompli des actes de courage et de dévouement pendant le mois d'octobre 1892.

Arvèche. — Médaille d'argent de 2^e classe, M. Gaset, banquier à Tournon ; mention honorable, M. Roche, magister à Annonay, a sauvé des personnes en danger de se noyer.

Côte-d'Or. — Médaille d'argent de 1^{re} classe, M. Naljeon, jardinier à Dijon, a exposé sa vie pour retirer un enfant d'un gouffre ; mentions honorables, M. Gerin, coiffeur à Dijon, s'est signalé dans un incendie ; M. Parizot, serrurier à Dijon, a sauvé une personne sur le point de se noyer.

Jura. — Médaille d'argent de 2^e classe, M. Crétin, brigadier de police à Dôle, a arrêté des chevaux emportés.

Loire. — Médaille d'argent de 2^e classe, M. Robert, propriétaire à Saint-Etienne, a arrêté un cheval emporté.

Rhône. — Médailles d'argent de 1^{re} classe, M. Ewin, sergent des sapeurs-pompiers, et M. Arnaudou, maître de bateau-lavoir à Lyon, se sont distingués dans un incendie ; mention honorable, M. Ogier, gardien de la paix à Lyon, a arrêté un cheval emporté.

Saône-et-Loire. — Médailles d'argent de 2^e classe, M. Bourest et M. Bouveret, chaisiers à Rancy, ont sauvé des personnes qui se noyaient ; mention honorable, M. André, débitant de tabac à Autun, a secouru une femme dont les vêtements étaient en feu.

Savoie. — Mention honorable, M. Daraz, capitaine des sapeurs-pompiers de Bazel, s'est signalé dans un violent incendie.

Militaires

Côte-d'Or. — Mention honorable, M. Friquet, maréchal des logis du 8^e escadron du train des équipages, a arrêté un cheval emporté.

Jura. — Mentions honorables, MM. Barthet et Benier, gendarmes à la compagnie du Jura, ont sauvé un jeune homme sur le point de se noyer.

Rhône. — Mention honorable, M. Lalisse, soldat au 158^e régiment d'infanterie, a sauvé deux enfants dans une maison en feu.

Savoie. — Médaille d'argent de 2^e classe, M. Platel, maréchal des logis à la compagnie de gendarmerie de la Savoie, a sauvé trois personnes dans un incendie.

Ain. — Mention honorable, M. Perrin, gendarme à cheval à Cerdan, a arrêté un taureau emporté.

Dépêches Diverses

GRAND INCENDIE A LONDRES

Londres, 26 novembre.

Un grand incendie éclata ce moment un grand dépôt des docks de Londres élevé de sept étages et d'une étendue de plusieurs centaines de mètres.

Le feu, qui a éclaté vers minuit, a gagné rapidement tous les étages et s'est propagé à toute l'étendue du bâtiment.

Les pompiers s'occupent de sauvegarder les bâtiments voisins.

On ignore encore s'il y a des victimes. Les pertes sont énormes ; elles sont évaluées à 50,000 livres sterling.

UNE VILLA INCENDIÉE

New-York, 26 novembre.

Un incendie a détruit la magnifique résidence d'été de M. Vanderbilt, à Newport, connue sous le nom de « The Breakers ». Les dégâts sont évalués à 300,000 dollars.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Tarare. — Accident. — Aujourd'hui, vers 5 heures du matin, le nommé Boutin, ex-cantonnier, était entré dans une propriété en réparation appartenant à M. Billet et située à l'angle de la rue des Ayets et d'un chemin desservant Bel-Air.

Boutin ne s'étant pas aperçu d'un puits qui est actuellement en construction y est tombé à une hauteur de cinq mètres.

Tout en leur conseillant de rester autant que possible dans leurs familles, le comité des secours leur a fait connaître les conditions de leur séjour et les avantages de leur séjour.

SAONE-ET-LOIRE

Chalon-sur-Saône. — Concert. — Dimanche, de 3 à 4 heures, concert par la musique du 56^e de ligne, kiosque de la place de Beaune.

Nouvelle place. — Par arrêté de M. le Maire de Chalon, la place affectée au marché à fourrages, prendra le nom de place du Collège.

Nouvelles de Suisse

26 novembre.

Berne. — M. Peierli, nouveau ministre d'Italie, a donné un dîner diplomatique auquel assistaient MM. Hauser, Droz, Dencher, conseillers fédéraux, Ringier, chancelier de la confédération, et les principaux chefs de mission.

M. Arago a porté un toast à M. Peierli, le nouveau ministre du royaume d'Italie.

Saint-Gall. — Le Grand-Conseil a voté à l'unanimité l'introduction dans la Constitution du système proportionnel.

Argovie. — Le Tageblatt annonce que Fritz Daestler de Brittnau a légué 400,000 fr. à la société pour la protection de l'enfance du district de Lofingen, à charge pour elle de faire construire une maison de refuge pour les orphelins et les enfants abandonnés.

Genève. — Le nommé Jules Dupont, employé à la voirie, est tombé de la fenêtre de son domicile, situé au deuxième étage de la maison portant le n° 23 du boulevard du Pont-d'Arve et s'est fracturé une jambe. Des gendarmes qui l'ont trouvé sur le sol dans un état qui l'ont transporté chez lui, ont sa femme a promis de lui donner les soins nécessaires. Le malheureux a-t-il voulu mettre fin à ses jours ? A-t-il été victime d'un accident qu'on n'explique pas facilement ? Mystère.

Lyon

NOS ÉCHOS

Mardi 29 courant, à huit heures du soir, séance publique du conseil municipal.

La grande kermesse de bienfaisance du Théâtre-Bellecour.

Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est bien au bénéfice de la Société de patronage pour les enfants pauvres de la ville de Lyon qu'aura lieu, au Théâtre-Bellecour, le dimanche 1^{er} décembre prochain, de deux heures à minuit la grande kermesse de bienfaisance.

C'est dire que cette fête de charité est assurée du plus vif succès.

Qui ne connaît, en effet, cette œuvre qui depuis cinquante-trois ans, répand sur les déshérités les plus intéressants, les trésoirs de son inépuisable bienfaisance et qui, chaque année, augmente encore le champ de sa vaste et sa protection moralisatrice.

Cette belle institution qui prend l'enfant presque au berceau et sans les priver des doux soins de sa mère et de l'affection si précieuse des siens, lui donne un tuteur qui le surveille avec sollicitude pour le conduire jusqu'à l'époque de l'adolescence entouré de bienfaits matériels qu'il n'eût pas connus et d'une protection morale d'un prix inestimable.

C'est au nom des 340 pupilles de cette Société que nous faisons un chaleureux appel à la charité lyonnaise, si féconde en ressources et qui, toujours inépuisable, répondra à l'appel des organisateurs de cette fête populaire afin de leur permettre de pouvoir encore augmenter le nombre de ses patronnés.

Chambre de commerce :

Les électeurs patentés du département du Rhône, figurant sur les listes dressées en vertu de la loi, à l'exception de ceux résidant dans les cantons de Tarare, Thizy, Lamure et Amplepuis, composant la circonscription de la chambre de commerce de Tarare, sont convoqués pour le samedi 17 décembre 1892, à Lyon, Palais du Commerce, dans la salle de la bibliothèque de la Chambre, à l'effet de procéder à la nomination de sept membres de la chambre de commerce de Lyon, en remplacement :

1^{er} De MM. Marius Duc, Joseph Guimet, Louis-Jean-Marie Chavet, Eugène-Jean-Félix Bonnelain, Antoine Jacquand, Léon-Ambroise Permetzel, à fin de mandat ;

2^e De M. Claude Mulaton, décédé, fin de mandat en 1894.

Le scrutin sera ouvert à 10 heures du matin et clos à 4 heures du soir.

Une carte de convocation sera remise à domicile à chaque électeur.

La société amicale des anciens condisciples sortis de l'Ecole lyonnaise des beaux-arts, convie tous les anciens élèves de l'Ecole à leur premier banquet annuel qui sera donné dans les salons Grüber, place des Terreaux, le samedi 3 décembre, à 6 heures du soir, sous la présidence de M. Bérard, député du Rhône.

Elle espère que cette réunion amicale, dans laquelle se renoueront certainement d'anciennes relations d'école, sera accueillie favorablement.

Les adhésions sont reçues jusqu'au 30 novembre :

Au siège, rue Grenette, 45 ;
Maison Grüber, place des Terreaux.
La cotisation est fixée à 6 francs.

Une grande fête militaire, composée surtout d'un grand bal, sera donnée à l'Opéra national de Paris le 17 décembre prochain, sous le haut patronage des ministres de la guerre, de la marine, de l'intérieur, de l'industrie et du commerce, de l'instruction publique et des beaux-arts, du sous-secrétaire d'Etat des colonies et de M. le général Sausier, gouverneur militaire de Paris.

Elle est organisée par la caisse de retraites des officiers de réserve et de l'armée territoriale, au profit du fonds de secours de la société et des malades et blessés du Dahomey.

Porteurs d'un billet d'entrée à la fête et voyageant en tenue, MM. les officiers de réserve et de l'armée territoriale profiteront de la réduction au quart de place en chemin de fer. Les billets seront valables du 15 au 19 inclus.

On trouve des billets, dont le prix est de 10 fr., au cercle militaire, 37, rue de la Ré-

publique, et par correspondance chez M. Bussery, capitaine au 1^{er} d'infanterie, trésorier du comité de Lyon, 18, rue des Anges, à Lyon, qui reçoit également les adhésions à la société.

LA VENTE DE CHARITÉ

De l'Union des Femmes de France

C'était hier, ainsi que nous l'avons annoncé à nos lecteurs, la première journée de la vente de charité organisée à l'Hôtel-de-Ville par la société l'Union des Femmes de France. On connaît le but éminentement patriotique de cette société, qui a pour mission de soigner les blessés en temps de guerre et d'envoyer à nos soldats les dons en nature et en argent pour leur faire paraître moins dure l'absence loin de la patrie, loin du foyer, de la famille.

La vente d'hier avait un caractère tout spécial d'actualité, car l'Union fait des envois, depuis quelque temps, à nos braves soldats du Dahomey, et ces envois ont quelque peu atteint les ressources de la société.

L'affluence du public, venu en masse pour apporter son obole à cette œuvre si intéressante, a prouvé une fois de plus que Lyon était la capitale de la charité et de la bienfaisance.

Nous avons cent fois décrit l'aspect merveilleux que revêtait les salons de l'Hôtel-de-Ville pour les solennités de ce genre. La Ville avait obligamment mis à la disposition des organisatrices les plantes et les fleurs du parc de la Tête-d'Or ; les comptoirs étaient élégamment décorés et de jolies vendeuses avaient arboré les toilettes les plus exquises.

Tout se passait du reste le mieux du monde : l'obésité, si terrible aux ventes de charité, était discrète et, chaque visiteur, séduit par la grâce et le tact des dames patronesses, laissait aller la meilleure grâce du monde à pratiquer une saignée à son porte-monnaie, saignée qui ne faisait aucun mal au patient et qui fera tant de bien à la caisse de l'Union des Femmes de France.

A l'entrée des salons de l'Hôtel-de-Ville se trouvait le comptoir des fleurs, puis le bazar à 95 centimes tenu par Mme Jurcher.

Mme Viry présidait le comptoir du tabac et de la parfumerie. Mme Monoyer trônait au comptoir Alsace-Lorraine dont toutes les vendeuses avaient revêtu la politique et riche costume alsacien. Mme Braun était au comptoir cosmopolite (un bien vilain nom pour de jolies vendeuses). Mme de Leiris, la présidente, avait sous sa direction la vente des objets d'art ; Mmes Augagneur et Clapot avaient le comptoir des comestibles.

Au buffet, très court, comme toujours, nous avons remarqué Mmes Morat et Gacogne, au jeu des petits chevaux, Mme Geneste. Enfin, un tourniquet-loterie attirait l'argent, grâce aux spirituels boniments que les membres de l'Association des Étudiants lançaient à qui mieux mieux.

La recette a dû être très élevée, car on peut dire que tout Lyon, s'étant donné rendez-vous dans les salons de l'Hôtel-de-Ville.

Aujourd'hui, à deux heures, continuation de la vente jusqu'à dix heures du soir.

Congrès national des Villes gazières

Hier soir a eu lieu, dans les salons de la brasserie Grüber, la réception, par les membres de la commission d'organisation du congrès, de tous les délégués étrangers. Jusqu'à présent vingt villes sont déjà représentées, la plupart ont, d'ailleurs, des conseillers municipaux ou adjoints de mairie à leurs délégations. Dix villes ont, en plus, envoyé leur adhésion morale. Beaucoup d'autres villes viendront au dernier moment ; les adhésions arrivent à chaque instant.

Les travaux commenceront, comme nous l'avons dit, ce matin à 9 heures précises, dans les salles de l'Hôtel de Ville.

Le soir, un grand banquet aura lieu à 7 heures, salle Bonhomme, 445, cours Lafayette, entre les délégués du congrès.

Le lundi soir à 8 heures, les travaux du congrès terminés, une grande réunion publique aura lieu au Théâtre-Bellecour où les rapporteurs rendront compte des travaux faits.

Villes représentées :

Clunys, municipalité. Béziers, consommateurs. Reims, union des chambres syndicales et municipalité. La Rochelle, municipalité. Marseille, magasiniers et commission des consommateurs. Nancy, consommateurs. Toulouse, consommateurs et municipalité. Fontainebleau, consommateurs. Brest, municipalité et consommateurs. Besançon, municipalité. Vesoul, municipalité. Paris, ligue des contribuables, syndicat de la banlieue et syndicat des industriels forains. Mâcon, consommateurs. Le Puy, syndicat des hôteliers et syndicat des restaurateurs de la Haute-Loire. Le Chambon-Fengolles, municipalité. Oullins, municipalité. Saint-Genis-Laval, municipalité. Ecally, municipalité.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi 27 novembre, 332^e jour de l'année.
Premier quartier le 27 ; Pleine lune le 4. Soleil : lever, 7 h. 29 ; coucher, 4 h. 06.

Vote des députés de la région. — Voici les votes des députés de la région dans le scrutin de la proposition de M. Pourquoy de Boissier :

Rhône. — MM. Bérard et Lagrange se sont abstenus ; MM. Couturier, Lachize, Prenat, ont voté pour ; les autres contre.

Drôme. — MM. Chevalier et Maurice Faure, absents ; les autres se sont abstenus.

Isère. — MM. Bovier-Lapierre et Rey se sont abstenus, MM. Dubost, Lombard, ont voté contre ; les autres pour.

Loire. — MM. Audiffret et Chollet se sont abstenus, M. Réal a voté contre ; les autres pour.

Saône-et-Loire. — M. Sarrien s'est abstenu ; M. Boissat a voté pour ; les autres contre.

Savoie. — M. Horteur a voté pour, les autres contre.

Ain, Côte-d'Or. — Tous les députés ont voté contre.

Union des agents P.-L.-M. — C'est aujourd'hui dimanche, à une heure et demie, qu'aura lieu, au Grand-Théâtre, un grand concert de bienfaisance donné par l'Union des agents P.-L.-M. au profit des veuves et orphelins des membres de l'Association, avec les gracieux concours de Mmes Verheyden, de Vita, MM. Vinche, Dupuy, Deschamps, du Grand-Théâtre ; MM. Prad, Fort, du théâtre des Célestins ; de MM. Forestier, pianiste, Nicolas, mandoliniste ; de la Fanfare Lyonnaise et de l'Harmonie Gauloise.

Le soir, à onze heures, aura lieu un grand bal dans la salle de la brasserie Fritz Hoffmann, cours du Midi, 33.

dien de la paix, sur le marché du quai Saint-Antoine, en flammant d'ill de vol d'un porte-monnaie. Elle a été écrouée.

Vol. — Le nommé Joseph Gaillard, 24 ans, sans domicile fixe, a dérobé, hier, à onze heures et demie du matin, à l'étalage du sieur Puisseant, marchand de confections, 51, passage de l'Argue, un pardessus d'une valeur de 35 fr. Il a été écroué par les soins de M. Folley, commissaire de police du quartier de la Bourse.

Tentative de vol. — MM. Coquet et Koch, fabricants de tulle, 12, rue du Garot, ont déclaré au commissaire de police du premier arrondissement, que dans la nuit du 24 au 25 courant, des malfaiteurs avaient tenté de forcer la porte de leurs magasins. Ils n'ont pu y réussir et se sont contentés de mettre la serrure hors de service.

Arrestations. — Des gardiens de la paix en tournée de nuit ont arrêté le nommé Joseph Guétat, 24 ans, manœuvre, demeurant route de Genas 164, pour violence et voies de fait sur la personne de Mme Milleiron.

Cet individu, dont le casier judiciaire est orné de 16 condamnations, est sous le coup d'un infraction à un arrêté d'interdiction de séjour.

Le service de la sûreté a procédé, hier, dans la matinée, à l'arrestation du nommé Burin, âgé de 28 ans, sous l'inculpation d'escroqueries.

Burin a déjà subi une condamnation à 1 an d'emprisonnement, prononcée par le tribunal correctionnel de la Seine.

Accident de voiture. — Un cheval, attelé à une voiture lourdement chargée, appartenant à M. Perrin, fabricant de limonade, s'est emballé, hier, à midi 1/2, sur la place du Pont.

Malgré tous ses efforts, le conducteur n'a pu le maîtriser et l'empêcher d'enfoncer la devanture du comptoir Duthion.

Procès-verbal a été dressé par les gardiens de la paix du poste de la mairie du 3^e arrondissement.

Tombé d'un échafaudage. — Un pénible accident est arrivé hier soir, aux ateliers de la Buire. Le nommé François Petit, âgé de 43 ans, charpentier, demeurant rue Paul-Bert, 149, est tombé d'une charpente de 5 mètres de hauteur. Dans sa chute, il s'est fait de nombreuses contusions, qu'il a dû subir son transport à l'hôpital.

La question des octrois. — Nous recevons une lettre de M. Pouchou, 314, cours Lafayette, protestant vivement contre un article paru dans le *Lyon Républicain* du 31 novembre, sous la signature de Bédier.

L'auteur de l'article, dit M. Pouchou, prétend que nous ne demandons la suppression que pour nous seuls. Il n'aurait pas écrit ces lignes s'il avait assisté à la réunion tenue au Palais d'Été, le 15 novembre. Dans nos réclamations nous ne regardons que l'intérêt général en écartant la politique : cela peut gêner quelques-uns de nos élus de voir leurs électeurs s'associer dans une action commune pour obtenir ce que leur a été promis et que l'on n'a pas tenu. Nous invitons le citoyen, auteur de l'article, à venir se renseigner dans la réunion du dimanche 27 courant, à 2 heures précises, au Palais d'Été, à Monplaisir.

Protestation contre toute extension d'octroi. — Grande réunion publique aujourd'hui au Palais d'Été, chemin des Feuillants, à Monplaisir, à 2 heures précises.

Tous les citoyens soucieux de leurs intérêts, sans distinction d'école ni de parti, sont priés de s'y rendre.

Ordre du jour. — Suppression de l'octroi, pétitions à adresser au corps législatif, suppression immédiate de la deuxième zone, pétitions à adresser au conseil municipal, nomination de la commission chargée de présenter au conseil les pétitions.

Nota. — MM. les conseillers sont priés d'y assister.

Bateaux à vapeur gladiateurs. — Service d'hiver à dater du 30 novembre : départs de Lyon pour Valence et Avignon tous les mercredis et samedis, à 7 heures du matin, desservant tous les ports intermédiaires jusqu'à Avignon.

Renseignements, bureaux et port d'embarquement, quai Perrache, sur le Rhône, pont du Midi.

Union fraternelle des enfants de Saône-et-Loire. — La bureau de la Société des enfants de Saône-et-Loire prie les sociétaires de vouloir bien assister aux obsèques de M. Armand, membre honoraire de la société. Le convoi partira du domicile du défunt, chemin de Vassieux, 25, aujourd'hui dimanche, à 8 h. 3/4 du matin.

Casino des Arts. — Aujourd'hui à 2 heures, grande matinée de gala à prix réduits avec le concours de deux troupes réunies du Casino et de la Scala : les cyclistes Hack et Lester, les Héras, miss Omega, les Freire, les Onatis, miss Ronzatti, Henry, Isaye, Léony. On clôturera par le *Diabolo au Covert*, opérette à grand spectacle, avec le concours de M. Canon.

Le soir, spectacle de premier ordre avec Favart et Bassy, Delso, etc.

A l'étude, la revue.

Scala-Bouffes. — Ce soir, grande fête de famille avec les meilleurs numéros du programme. Miss Ronzatti, la femme au trépan, qui a débuté hier avec un grand succès ; la jolite Mlle Leturc, la célèbre troupe Freire, M. Canon, Debaillet. Le couple Chavat et Girier, Edgard, Clément, etc. Le *Diabolo au Covert* (dernière représentation).

Demain lundi, première d'une amusante opérette : *Une Noce à Méridon*, jouée par toute la troupe et M. René Delso, en attendant l'arrivée de Gaudy II.

Musée Crassé (cours du Midi, côté du Rhône). — Les tableaux vivants de ce charmant petit théâtre ne sont pas uniquement empruntés aux œuvres des maîtres de la peinture et de la sculpture. Quelques-uns sont dus au talent de M. Crassé, qui excelle en l'art de composer un groupe. Par son tableau de « Nous les vengeons », le sympathique directeur a fait preuve de son goût artistique. C'est un sujet patriotique où l'Alsace et notre armée jouent un grand rôle. Demain, nouvelles exhibitions.

Matinées à 3, 4 et 5 heures ; soirées à 8, 9 et 10 heures.

Théâtre Guignol, rue Bugeaud, 136. — Aujourd'hui dimanche, à 3 heures, matinée enfantine, prix d'entrée, 0 fr. 15. Distribution gratuite de jouets à tous les enfants.

Le soir, à 7 heures 1/2, grand succès de *Les Aventures de Guignol*, pièce nouvelle en trois actes, Entrée libre.

Médicaments frais, bons et pas chers, Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne.

La Solution Bruno au biphosphate de chaux cristallisé pur, relève toutes les débilités et soutient l'énergie des sujets soumis à un travail intellectuel ou physique intensif. Toutes pharm., le litre, 2 fr. 50.

FÊTES ET REUNIONS D'AUJOURD'HUI

Union des Agents du P.-L.-M. — Concert de bienfaisance à 1 h. 1/2, au Grand-Théâtre. Banquet à 11 heures du matin, brasserie Fritz Hoffmann, 33, cours du Midi. Bal à 10 h. 1/2 du soir.

Congrès national des Consommateurs du Gaz. — Les travaux commenceront à 9 heures, à l'Hôtel de Ville. A 6 heures, banquet cours Lafayette, 145.

Union des Femmes de France. — Vente de charité dans les salons de l'Hôtel de Ville. L'après-midi, auditions musicales et dramatiques inédites.

Société du Denier des écoles de la Guillo-tière. — Assemblée générale à 2 heures et demie, dans la salle de M. Perraud, cours Gambetta, 16, au premier.

Terrassiers, pulsatiers et mineurs. — Réunion de la commission, à 2 heures, Bourse du travail, cours Morand, 39.

Anciens militaires. — Réunion à 2 heures du soir, au Comptoir des Arts, place des Terreaux, des Anciens militaires non retraités, ayant 14 ans de service.

Concert à Vaise. — A 8 heures, ouverture des concerts de famille du café du Nord, 20, quai de Sorin.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

L'ENQUÊTE SUR LE PANAMA

Paris, 26 novembre.

Entrevue de M. Brisson et de M. Ricard.

M. Henri Brisson et M. de Villebois-Mareuil se sont rendus ce soir au ministère de la justice où ils se sont entretenus avec le garde des sceaux. Ils ont fait part à M. Ricard de la décision prise par la commission d'enquête de convoquer pour lundi M. Prinnet, conseiller à la cour de Paris, qui, comme on le sait, a instruit l'affaire du Panama.

Les deux députés ont incidemment déclaré au ministre que la commission avait le plus vif désir de faire la lumière la plus complète sur les accusations dirigées contre un certain nombre de membres du Parlement. Ils ont ajouté que l'intérêt même des députés accusés exigeait que M. Drumont fût mis dans l'impossibilité de se dérober à la convocation qui lui a été adressée par la commission.

Enfin, en terminant, ils ont demandé aux gardes des sceaux s'il était exact, comme le bruit en avait couru dans les couloirs de la Chambre, qu'aucune mesure médico-légale ne devait être prise pour vérifier si la mort du baron de Reinach était réellement due à une cause naturelle.

M. Ricard s'est borné à répondre qu'il n'avait pris aucune décision sur ces deux questions. Le ministre se propose d'en conférer avec ses collègues du cabinet.

Le ministre de la justice a tenu à répéter à MM. Brisson et de Villebois-Mareuil, comme il l'avait déjà déclaré à la commission, qu'à aucun moment il n'avait eu entre les mains une liste quelconque comprenant les noms des personnages mêlés à l'affaire de Panama. De plus, il a ajouté qu'il ignorait si une liste de cette nature existait réellement.

La rédaction de la *Libre Parole* déclare dans son article de tête que même mis en liberté immédiatement M. Drumont ne pourra déposer utilement devant la commission d'enquête que trois ou quatre jours après sa sortie de prison.

AU MINISTÈRE DE LA MARINE

Paris, 26 novembre.

Le ministre de la marine et des colonies et Mme Burdeau ont offert ce soir un dîner de cinquante couverts environ aux officiers généraux de la marine en service à Paris et aux principaux fonctionnaires de l'administration centrale de la marine. Le dîner a été suivi d'une réception à laquelle se sont rendus en grand nombre les notabilités du monde parlementaire, de l'armée et de l'administration.

LES ÉTUDIANTS DE PARIS

Paris, 26 novembre.

Les cinq délégués des étudiants se sont rendus ce soir à cinq heures à l'Hôtel de Ville où ils ont eu une longue entrevue avec les membres de la 5^e commission présidée par M. Strauss.

Les membres présents de cette commission se sont mis d'accord pour autoriser les délégués à déclarer à leurs collègues que le jour même de la reprise du concours, ils feront une démarche collective près de M. Peyron, directeur de l'assistance publique pour lui demander la réintégration de M. Salmon.

Dans la réunion qui aura lieu ce soir, les délégués rendront compte à leurs collègues des diverses démarches qu'ils ont été appelés à faire.

LE TARIF POSTAL TUNISIEN

Tunis, 29 novembre.

A partir du 1^{er} mars, la taxe inférieure des lettres pour Tunis sera de 10 centimes au lieu de 15.

DÉPART DE L'OCÉANIE

Marseille, 26 novembre.

Le paquebot français « Océanie », courrier d'Extrême-Orient partira demain soir avec un certain nombre de passagers parmi lesquels M. Richard, vice-président au Tonkin et M. Chenieux, administrateur colonial.

A citer dans la cargaison, 600 barils de vin pour le corps d'occupation et 25 tonnes d'appareils télégraphiques destinés à relier divers postes du Nord du Tonkin.

L'AFFAIRE GUEIT

Marseille, 26 novembre.

Le parquet a refusé de déférer aux instances de Gueit, qui demandait à être accompagné à Toulon par les agents de la sûreté. L'inculpé, qui est actuellement écroué à la prison Chave, sera transféré à Toulon lundi, et sera remis aux autorités judiciaires de cette ville par la gendarmerie.

NOUVELLES DE L'AMÉRIQUE DU SUD

Marseille, 26 novembre.

Le paquebot français « Aquitaine », venant du Brésil et de la Plata, est arrivé ce soir avec de nombreux passagers, parmi lesquels M. Herrera, négociant, président de la République de l'Uruguay et environ deux cents émigrants.

Suivant des avis arrivés par ce steamer, la situation commerciale au Brésil est stationnaire.

Dans la République Argentine, une émeute de Santiago a fait craindre de nouveaux soulèvements.

On constate parmi les émigrants, qui deviennent de plus en plus nombreux, une tendance générale à s'emparer du gouvernement des États pour y implanter des institutions plus régulières et plus stables.

ENTRE ITALIENS

Tunis, 26 novembre.

Ce matin, une rixe a eu lieu entre les nommés Gasparo et Pepino Gentile, de nationalité italienne et neuf de leurs compatriotes. Pepino a été blessé par le nommé Spadona. Les agresseurs sont revenus sur Gasparo et lui ont tiré trois coups de revolver.

En rapprochant les faits de cinq agressions qui ont eu lieu depuis le commencement de novembre, il semble qu'il s'agit d'une vengeance sur les affiliés de Mafia.

MORT DE L'AMIRAL SAINT-BON

Rome, 26 novembre.

L'amiral Saint-Bon, ministre de la marine d'Italie est mort ce soir.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 26 novembre 1892

3 0/0	99 70	Priorité ot.	»
Italian	93 80	Robinson	»
Turc	21 67	Portugais	23 5/8
Extérieure	63 09	Tabacs	»
Egypte 6 0/0	493 75	Tharsis	123 13
Egypte 3 1/2	»	Lots Turcs	90 50
Banque	»	Banque ot.	506 25
Otto, cons.	»	Alpines	»
Russe cons.	»	De Beers	»
Orient	»	Hongrois	96 81
Rio-Tinto	419 68	Douanes	»

Calme.

LES DÉPÊCHES DE NUIT

Demande d'Emploi

Jeune homme, 25 ans, demande emploi quelconque. B. références. S'adresser ou écrire initiales F. G., Bijou-Concert, avenue de Saxe, 242.

Offre d'Emploi

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AIGREMENT

An nom de notre mère, au nom de notre ami si fidèle, dis ce que tu sais, dévoile ce mystère que toi seul connais, jete le demande à genoux !

Horace a dû te confier, qu'il l'avait cette clé maudite.

Il n'eût fait pas mystère.

Elle était dans le secrétaire de sa chambre. Il y pensait bien, lui, que le poison venait de la vitrine de Mauvezin, puisqu'un jour, devant moi, il y a fait des allusions.

Cette voix, qui montait vers lui d'échelle et toujours adorée, l'abbé dressait de la nuque aux talons ; ses lèvres s'entr'ouvraient, tout le monde crut qu'il allait parler. Claire, assise au premier rang, avec les autres témoins entendus, devint verte de peur et d'angoisse.

Clément, au contraire, redressa sa

tête très pâle, dans ses yeux brillait une lueur de bataille, et d'une voix très distincte, qu'on entendait fort nettement, surtout de l'estrade des jurés, et du premier rang, il dit :

— Il parlait, s'il avait quelque chose à dire en faveur de madame de Cyprières, mais il se taira parce qu'il ne sait rien qui lui soit favorable.

Dans l'immense salle, on eût entendu une mouche voler.

Madeleine soupira de nouveau :

— O Charles !... Charles !... sauve-moi.

Mais le prêtre soudain se raidit, il étendit le bras comme pour témoigner une tentation trop forte, et de sa bouche convulsée s'échappa l'éternel refrain :

— Je ne sais rien !... Je ne sais rien !... Et, à bout de forces, ayant épuisé tout ce que la volonté et l'énergie humaines peuvent donner, il devint encore plus pâle et fut sur le point de tomber en syncope.

Son frère et Richard, qui l'avaient vu blémir tous les deux, s'élançèrent et le reçurent dans leurs bras comme il allait perdre connaissance.

Ils le soutinrent et l'emportèrent au dehors afin de le faire respirer au grand air, car la chaleur était vraiment suffoquante.

L'émotion et le bouleversement de tous étaient à leur comble.

La première partie de la déposition du prêtre avait fait une impression favorable très profonde.

La deuxième, au contraire, était pas-

sionnée et vivement commentée. Elle avait presque détruit l'autre.

On comprenait mal qu'il n'eût pas voulu dire si oui ou non la clé de la vitrine était entre les mains du marquis ou de sa femme.

— Ce n'était pas une révélation comme l'autre, ça, que diable ! disait-on... d'un côté.

— Il ne sait peut-être pas, répondait-on d'un autre.

Oh ! pour ça, si, il le sait. Il n'y avait qu'à voir sa figure pour en être sûr.

— Alors, c'est que ça lui a été dit en confession.

— Ou plutôt que M^{me} de Cyprières possédait la clé...

— On aurait pu la lui voler, à elle, aussi bien qu'au marquis.

— C'est été plus difficile... mais la question n'est pas là.

La marquise avait la clé.

— Non.

— Si. Autrement, l'abbé l'eût au moins donné à entendre.

Et les disputes s'envenimaient.

Ce fut au milieu de ces commentaires ardents que la foule ce jour-là évacua le palais de justice.

— Quelle différence, disait-on, entre la déposition des deux frères...

— C'est que l'un, encore amoureux de sa cousine, a toujours été convaincu de son innocence et l'est encore, tandis que l'autre ne peut pas l'être... car c'est bien le crime de sa femme que le marquis lui a confié... allez !

— Mais, puisqu'il a fait clairement comprendre qu'il ne le croyait pas.

— Distinguez... Les prêtres sont subtils. Jusqu'à la confession du marquis, il a eu la conviction de l'innocence de sa cousine, lui aussi. Il n'a pas affirmé autre chose.

— Et après également.

— Non, après, il a tout oublié.

C'était Morel, le régisseur de Roquebrune, qui parlait ainsi ; mais dans ce moment de doute, où l'on en voulait à Charles de son obstiné silence, beaucoup se rangèrent à l'avis de Morel.

Maitre Aubry, à l'affût du moindre indice pouvant l'éclairer sur les fluctuations de l'opinion publique, surpris des bribes de ces conversations et en fut désespéré.

Rentré chez lui, il envoya un mot à Richard de Clavières :

« Venez avec vos cousins, ce soir, si vous le pouvez, lui écrivit-il. La situation est grave, j'ai besoin de conférer avec vous. »

Charles au lit, avec une fièvre ardente, ne put se rendre au désir de l'avocat. Richard et le docteur allèrent seuls chez lui.

— L'affaire, qui marchait très bien, prend une mauvaise tournure, dit-il, Clément Gaube est un garçon fort intelligent. Il a tiré parti de la situation de votre frère. Il a vu que même sur un cheval l'abbé ne parlerait pas. Alors, il a porté un défi qui a fait tourner absolument l'opinion publique contre nous.

De plus, je ne sais ce qu'a contre M^{me} de Cyprières Morel le régisseur de Roquebrune ; mais on le dirait à l'affût du moindre incident pour en tirer parti contre l'accusée, le grossier et le dénaturé.

Savez-vous si son maître, le duc de Roquebrune, a été évincé par la marquise, ou simplement blessé par elle ?

— Je ne crois pas qu'elle l'ait même jamais vu, affirma Raymond Sintély.

C'est très bizarre, en vérité... De plus, la situation change... Elle s'aggrave terriblement. Je vous l'avais dit, ici, les têtes se montent aisément, pour ou contre. Or l'affaire ait continué à marcher comme avant-hier, c'était l'acquiescement haut la main...

Aujourd'hui, avec ce mutisme de votre frère, dont le peuple ne comprend pas les délicatesses de conscience, ça peut être une condamnation.

Raymond était blanc comme un spectre avec l'œil plus brillant qu'un charbon allumé.

Richard n'avait pas dit un mot et répliquait :

— Cependant, s'écria le jeune docteur, tout le monde sait bien que, pour un prêtre, le secret de la confession est ce qu'il y a de plus sacré au monde.

— C'est évident.

Où, continua maître Aubry, mais le Gascon est au moins aussi fin que le Normand, son frère du Nord. Le secret de la confession est sacré, vous dirait-il.

Certainement... on le sait... Mais, sans

parler, l'abbé aurait bien pu faire comprendre... un tout petit peu... Si ce tout petit peu, il ne l'a pas lâché, c'est qu'il sait que M^{me} de Cyprières est coupable...

Vous ne les sortirez pas de là. C'est ce qu'exploite Morel avec une habileté rare, comme il a beaucoup d'amis dans la contrée, il gagne du terrain.

L'avocat, assis derrière son bureau, laissa tomber sa tête dans ses mains.

— J'ai trop présumé de mes forces, dit-il avec découragement. Cette cause que je trouvais si belle est au-dessus de mon talent ! Je regrette bien amèrement de l'avoir acceptée !

J'essais de vous forcer quand vous êtes venu me la proposer avec votre frère, docteur, de vous adresser aux maîtres de la parole, à Berliand, Lente, Allon, Demange... Ils eussent trouvé eux, au dernier moment, quelque coup de théâtre qui eût remué les cœurs, effacé les mauvaises impressions involontaires dans une cause si mystérieuse... et ils eussent sauvé leur cliente...

Moi, je ne sais pas...

M^{re} Aubry essuya son front couvert de sueur et répéta :

— J'ai trop présumé de mes forces, j'ai commis une mauvaise action !

Raymond, bouleversé par ce désespoir, répondit :

— A quoi pensez-vous donc de parler ainsi ? Perdez-vous la tête ?... Mais non, mais non, votre talent est immense... Vous sauvez Madeleine...

(A suivre.)

de M^{re} Charles MAL-
LAVOIE, avoué à Lyon, rue
Hôtel-de-Ville, 65, suc-
de M^{re} GERIN.

VI. VOLONTAIRE
Ensuite de conversion en l'au-
dience des ententes du tribunal
civil de Lyon, en deux lots

1^{er} D'UNE

MAISON

d'habitation avec jardin, sise
à Lyon, rue des Emeraude,
20, quartier des Charpenes,
sur terrain aux Hospices ci-
vils de Lyon ;

2^e DE DIVERSES

CONSTRUCTIONS

servant d'habitation, situées
à Villeurbanne, rue Henri-Rol-
land, 66, quartier du Tonkin,
sur terrain aux Hospices ci-
vils de Lyon ;

ADJUDICATION

Au samedi 17 décembre 1892

A MIDI

MISES A PRIX :

Premier lot..... 50 fr.

Deuxième lot..... 3 000 fr.

Pour plus amples renseigne-
ments, s'adresser à M^{re} MAL-
LEN, avoué à Lyon, 65, rue
de l'Hôtel-de-Ville ; à M^{re} POU-
DEVEAUX, aussi avoué à
Lyon, rue Neuve, 7, et pour
voir le cahier des charges au
greffe du Tribunal civil de
Lyon, où il est déposé.

M^{re} CLAUDIA

somnambule

Renseignez tous
les événements,
destinée, recher-
ches, procès, ma-
ladies, commerce,
etc. Cartes, lignes
main, magie, magn., sugges-
tions.

Lyon, rue Centrale, 4, au 3^e

Traite par correspondance

PAIN DE GLUTEN

à 1 fr. 1/2 kilo. — GUY

11, rue St-Dominique, Lyon

Grande Brasserie-Restaurant Faure

A BELLECOUR (ANGLE DE LA RUE GASPARIN)

Déjeuners à 2 fr. 50. — Dîners à 3 fr. (vin compris). — Service à la carte fait jour
et nuit. — Cave spéciale de grands crus.

BIÈRES DE MUNICH, SALVATOR ET FRANÇAISES

Soupers froids, **Sortie de Théâtre**, Galantine, Choucroute, Jambon, Saucisses, Cervelas,
Sandwichs au Jambon de Strasbourg, Soupe au Fromage.

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE — OUVERT JUSQU'À TROIS HEURES DU MATIN

M^{me} Ekaterinodar. — Tout ce que vous nous avez
pu m'est arrivé. Mes enfants sont guéris, ma femme
est rétablie. J'ai retrouvé mon fils et ce que vous m'avez
dit.

Tout le pays admire votre talent. Je vous envoie
500 fr. Mon fils ira voir dimanche.
Vos très reconnaissantes,

Famille BENOIT PÉRICARD,
Le Puy-en-Velay (Haute-Loire).
G. PRÉVOST, Saint-Quentin (Aisne). — HUNET, Le
Chambon. — Veuve Tournon, Toulon, etc., etc.
147 lettres autorisées signées.

Sorcière ne daigne. — Bien inspirée : Je suis !!

En font foi chez

M^{me} DE VIATKA

QUI POSSÈDE

147 ATTESTATIONS, PREUVES A L'APPUI

Médailles. — Diplômes. — Récompenses, tout exposé
en vue. — Somnambule. — Devineresse. — Cartomani-
enne. — Moyens certains par 33 méthodes, tout par
dates, sans équivoque. — Se rend pas domicile. — Con-
sultations tous les jours, 3 fr. — Correspondance sans
voir, 5 fr., mandats ou timbres. — Si critique facile, art
difficile. — Vous doutez, venez, 10, rue Constantine, au
2^e étage, Lyon-Terreux. — Éviter attente, prévenir.

AVANCES

sur titres, usufruits, nues propriétés,
mobiliers, bijoux, objets d'art, mar-
chandises, etc., etc. **BOURGEOIS**,
cours de la Liberté, 65, Lyon.

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE

des **ÉCOULEMENTS** de toute nature, résus au sang,
sans aucun mal, par l'emploi du **SÉRUM** de M^{re} DE
VIATKA. — Sur 500 malades traités par
cette méthode, j'ai obtenu 400 guérisons : 16 en quelques heures, 64 en
1 jour, 22 en 2 jours et 8 en 3 jours ; c'est merveilleux. **P. BENOIT**,
Sér. 3 fr. — D^{re} DE VIATKA, 3 fr. — France par poste contre mandat.
Enregistré au nom de D^{re} DE VIATKA et de ses brochures données gratis.
Dépôt : **FABRY**, 114, quai Pierre-Seize. — 0.20 c. brochure seule, France.

LECTEURS ! N'achetez pas vos Vêtements

avant d'avoir visité

LE TAILLEUR PAUVRE

Le seul pouvant vous donner un superbe
habille-mont complet ou un pardessus
on d'ivo chievotte noire et bleue ou nou-
veau, garanti pure laine, livré en 6 heures,
sur mesure, pour.

29,50

AU TAILLEUR PAUVRE

66, cours de la Liberté et 27, r. Basse-du-Port-au-Bois

Annexe et Ateliers : 2, rue Mortier

30,50

30,50

30,50

30,50

30,50

30,50

30,50

30,50

30,50

30,50

30,50

30,50

30,50

30,50

30,50

30,50

30,50

30,50

30,50

30,50

30,50

30,50

A VENDRE OU A LOUER

PROPRIÉTÉ

d'agrè-
ment et
de rapport, 9 pièces, jardin,
salle d'ombrage. S'y adresser
de 1 heure à 5, 255, aux Hi-
ronnelles, Guillotière.

ON DEMANDE à louer im-
médiatement

appartement de deux pièces
avec alcôves sur le devant.
Adresser offres et prix à l'A-
gence Fournier n° 7440.

CAOUTCHOUC

Vêtements Imperméables

T. GONTARD

dépositaire des
Usines Rattier
de Paris.

Spéc. d'articles
pour Usines
et Laboratoires
Gr. Assortiment
d'Artiel divers
en Caoutchouc
Gutta-percha
et Ébonite

Chaussure et
Linge américain

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

Téléphone interurbain

D^{re} DUCHARME

LYON, 3, cours de la Liberté, 3

Maladies de la peau, des voies
urinaires et contagieuses. Ul-
cères. Électricité. — Traite par
correspondance. — Cabinet de
9 à 11 h. et de 2 h. 1/2 à 4 h.

SALSEPAREILLE QUET

SOUS FORME D'UN

SIROP agréable

LE MEILLEUR DÉPURATIF
du Sang et des Humeurs

S'emploie en toute saison

S'adresser Pharmacie Quet,
5, r. de la Préfecture, Lyon.

CAPSULES SANTAL

d'essence pure

MÉDICAMENT RECOMMANDÉ

On fait des envois

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

47, Rue Victor-Hugo, Lyon

La Destinée Dévoilée à Tous

D^{re} YVAN ATCHINEFF

Médaillé de plusieurs Ordres

Devia russe, dévoile l'avenir par toutes méthodes
étrangères, Cartomancie égyptienne, russe, etc.

ASTROLOGIE, TRAVAIL SECRET

La clé de la vie réelle, en bien, en mal, conseils sur
tout. Attraction des chances et la protection des fatalités
par fétiches, mascottes.

TALISMANS DE RÉUSSITE. — PRIX : 10 FR.

Le Docteur YVAN ATCHINEFF est très expérimenté ;
ne reçoit pas chez lui, traite seulement par correspon-
dance. — Travail spécial.

Bureau, 100, rue Hôtel-de-Ville, 100, Lyon (Rhône)

PHARMACIE

Beau quartier, belle installation

A CÉDER DE SUITE

à très bon prix

Écrire : Pharmacie Centrale de Lyon

AVIS D'ADJUDICATION

Le 10 Décembre 1892, à 3 heures de l'après-midi,

Adjudication de

L'OCTROI ET DROITS COMMUNAUX

De la Ville de Voiron (Isère)

PREMIÈRE MISE A PRIX : 114,000 FRANCS

Sur l'ensemble des droits

Le Maire, E. UMBERT.

L'ÉCLAIREUR COMMERCIAL LYONNAIS

26, r. des Remparts-d'Alsace. Vente